

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE
ET DE SIGILLOGRAPHIE

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

DIRECTEURS :

MM. LE V^{te} B. DE JONGHE ET VICTOR TOURNEUR

1924

SOIXANTE-SEIZIÈME ANNÉE



BRUXELLES
PALAIS DES ACADEMIES

Des presses de
L'IMPRIMERIE MÉDICALE ET SCIENTIFIQUE

1924

UN SCEAU DU COUVENT DE SION

A EECKEREN

L'abbaye de religieuses brigittines de Chudleigh (South Devon) possède la matrice d'un sceau ancien qui présente de l'intérêt à divers points de vue.

Cette matrice, mesurant $4 \times 6 \frac{1}{2}$ cm., est en cuivre et de forme elliptique. Sa gravure est soignée. Dans le champ se dresse la figure de saint Adrien. Celui-ci est représenté debout sur un lion couché. Il est revêtu d'une armure; un long man-



teau recouvre ses épaules; sa tête est coiffée d'un casque à la visière levée; de la main droite il tient une épée dressée, et de la main gauche une enclume. A l'entour du sceau, entre deux filets, se déroule l'inscription suivante tracée en caractères ogivaux :

S · Convētus · de · Syon · Scti · Adriani · i · Ekeren.

Ce sceau n'est pas daté, mais d'après ses caractères et d'après les détails de sa composition, il semble évidemment avoir été gravé au XV^{me} siècle.

Or, les religieuses brigittines anglaises qui, aujourd'hui, possèdent ce sceau, appartiennent à un ordre religieux qui, autrefois, a été pendant quelque temps établi à Eeckeren, près d'Anvers, mais cet établissement ne date que de 1567 ou 1568 et le couvent ne fut jamais placé sous le patronage de saint Adrien.

Il se pose donc ici un problème dont les données semblent difficilement conciliables. Dans le but de le résoudre, nous avons fait, dans les documents de l'époque, quelques recherches, dont nous résumerons brièvement le résultat.

*
* *

Il y eut autrefois à Eeckeren (province d'Anvers) deux couvents (1). Le premier fut fondé en 1476 ou 1477 au lieu dit *Laer*, par des religieux, chanoines réguliers augustins, dont le couvent, situé à Reingestrict, en Zélande, avait été détruit par les inondations. Leur couvent s'appelait *Het Sion*. Après qu'ils eurent obtenu l'autorisation nécessaire de Louis de Bourbon, évêque de Liège, ils bâtirent une église et des bâtiments conventuels. Les terres qui dépendaient de cette fondation relevaient des seigneurs de Rumpst. Les religieux s'appliquèrent à les faire valoir. Mais ils furent grandement contrariés dans leurs efforts par l'envahissement des sables et, découragés, ils résolurent d'abandonner leur couvent; ils le cédèrent entre les années 1482 à 1486 à des religieuses augustines qui appartenaient à une congrégation portant le titre de *t' Dal van Josaphat*, la vallée de Josaphat. Celles-ci n'eurent pas plus de succès que les religieux et, après une lutte de trois ans, elles durent à leur tour fuir devant les dégâts causés par les sables. On assure qu'en 1486 elles s'établirent à Heindonck, dans la paroisse de Sempst, près de Malines.

Les renseignements que fournissent les historiens manquent de clarté et souvent sont contradictoires. A Sempst, on ne

(1) Abbé GOETSCHALCKX, *Kerkelijke geschiedenis van Eeckeren*, Eeckeren, s. d.

trouve dans les documents de l'époque aucune trace d'un couvent quelconque. D'autre part, il est encore fait mention du couvent de Laer dans des actes postérieurs à son abandon. C'est ainsi que le 23 juillet 1504, Nicolas Clincke vendait une rente aux *pater ende mater des godshuys van Chyon int Laer onder Eckeren*. De cet acte, il résulterait que, malgré les indications contraires, des religieuses occupaient encore en 1504 le couvent de Sion au Laer. La même situation est de plus prouvée par d'autres actes de 1504 et 1505.

Un peu plus tard, les seigneurs d'Hoogstraeten, qui avaient acheté la seigneurie d'Eeckeren des seigneurs de Rumpst, rensaignaient en 1520 dans leur livre censal le même couvent en précisant sa situation : *het clooster van t' Laer west de strate die men tantwerpen gaet suyt aen de strate int Laer*. Toutefois, il se peut fort bien qu'il ne s'agisse ici que des bâtiments du couvent. Rien ne permet de supposer qu'il était encore habité.

Un siècle plus tard, en 1625, même situation. Le même registre féodal fait mention de *t' clooster van Sion int Laer*, tenu en plein fief, avec *huysen ende hoeve int Laer*. C'était sans doute devenu une exploitation agricole, car des vestiges des anciens bâtiments existent encore; ils sont situés au centre de terres très fertiles. Il est probable que, grâce à l'extension des polders et des travaux persévérants, les sables furent peu à peu convertis en terrains maraîchers.

Quoi qu'il en soit, il y eut à Eeckeren, au lieu dit Laer, un couvent appartenant à la règle de saint Augustin, portant le titre de Sion.

*
* *

Mais un second couvent s'établit à Eeckeren au lieu dit *Mishaegen*. La date exacte de sa fondation n'est pas connue. En 1480, il n'existait à *Mishaegen* qu'une ferme qu'un incendie avait réduite en cendres, comme en témoigne un acte de cette année, par lequel Nicolas Bauwens achetait de l'abbaye de Saint Bernard une ferme en ruines, située à Petit *Mishaegen*, et donnait en garantie de son achat la ferme appelée le Grand *Mishaegen*, à proximité de la première : *eene afgebrande hoeve ende huysinghe genaamt clijne Mischhaghe et eene hove met huysen genaemt de groote Mischhage*.

Par contre, en 1490 le couvent existait déjà. En effet, Jean van Calsteren, pâtissier à Anvers, vendait en cette année une rente à *het godshuys van Sinte Adriaens der ordenen van Sinte Augustijn, gelegen binnen den dorpe van Eekeren ter Mishaegen*.

Suivant certaines indications, ce couvent aurait été fondé en 1482 par Nicolas Bauwens.

Quoi qu'il en soit, les religieuses du *Laer* ne se retrouvent pas à Sempst. Par contre, des religieuses du même ordre que celles du *Laer*, occupent Mishaegen au moment où les premières quittent leur couvent. Le doute semble donc difficile et on peut, suivant toutes probabilités, affirmer que le couvent de Saint-Adrien à Mishaegen fut fondé vers la fin du XV^{me} siècle par les sœurs de l'ordre de Saint-Augustin qui avaient dû abandonner leur premier asile. En 1526, ce couvent renfermait vingt-deux religieuses, un confesseur, un chapelain, un domestique, deux servantes. Les bandes de Marten Van Rossum, en 1541, firent éprouver de grandes pertes aux religieuses. En 1563, leur maison n'abritait plus que neuf sœurs, un confesseur et un chapelain. Ce fut alors qu'elles décidèrent de vendre leur propriété et de s'établir ailleurs. Le 26 décembre 1563, l'évêque Robert de Berghes leur donna l'autorisation nécessaire. Les religieuses trouvèrent bientôt un acquéreur. Le 16 mars 1568, Jean Latomus, prieur du couvent de Vredenberg, vendait en leur nom pour fl. 2,700, à Nicolas Sanders, agissant pour compte des Brigittines anglaises de Sion House, réfugiées à Heemstede, près de Zierikzee, leur propriété de Mishaegen.

Le sceau que possèdent encore aujourd'hui les Brigittines de Chudleigh fut donc utilisé par les religieuses augustines pendant les quelques années qu'elles séjournèrent à la fin du XV^{me} siècle au couvent de Sion à Mishaegen, couvent qu'elles avaient placé sous le patronage de Saint-Adrien. En prenant possession de leur nouveau domaine, les religieuses Brigittines trouvèrent le sceau et peut-être l'utilisèrent-elles pendant quelque temps.

*
* *

Les Brigittines de Mishaegen appartenaient à une maison qui fut fondée en Angleterre par Henri V. Lors des persécutions religieuses qui sévirent en ce pays pendant les règnes

d'Henri VIII et d'Edouard VI, elles passèrent le détroit et se réfugièrent dans nos provinces, chez les Brigittines de Termonde. Toutefois, la paix ayant été rétablie par la reine Marie, elles retournèrent dans leur patrie. Mais ce ne fut pas pour longtemps; la reine Elisabeth étant montée sur le trône, les persécutions reprirent avec une nouvelle vigueur. Les sœurs furent forcées une seconde fois, en 1559, de partir pour l'exil. Marguerite de Parme vint à leur aide et obtint que les Brigittines de Termonde leur accordassent une seconde fois un asile provisoire dans leur couvent. Elles y restèrent jusqu'en 1563, quand elles se fixèrent au béguinage abandonné de Zierikzee en Zélande. Toutefois, leurs pérégrinations à cette époque n'ont pas été clairement établies et des renseignements contradictoires ne permettent pas d'être sur ce point trop affirmatif. C'est ainsi qu'il paraît qu'une partie des sœurs aurait déjà trouvé à cette époque un refuge à Anvers, au couvent des Falcons, chez les sœurs Augustines de l'obédience de Windesheim.

Quoi qu'il en soit, le 16 mars 1567, le D^r Nicolas Sanders, au nom de l'abbesse Catherine Palmers, achetait des religieuses Augustines, représentées par le prieur du Trône Notre-Dame, Jean Latomus, le couvent de Mishagen à Eeckeren. Le 12 juillet 1571, l'évêque d'Anvers, François Sonnius consacrait leur nouvel autel.

Mais leurs vicissitudes n'étaient pas terminées. Menacées **par les troupes armées** et par les bandes protestantes qui infestaient les campagnes, elles durent encore une fois abandonner leur retraite et demander derechef l'hospitalité au couvent des Falcons à Anvers. C'est là qu'une des sœurs, Marguerite Maunynghon mourait le 31 juillet 1572 et était enterrée dans la chapelle conventuelle.

Peu après, par l'entremise de sir Francis Englefield, elles louèrent une maison à Malines, rue du Vieux Bruul et s'y retirèrent en 1572 (1). C'est dans cette ville que décéda l'abbesse Catherine Palmers. Les pillages dont elles eurent à souffrir dans cette ville de la part des protestants les réduisirent à

(1) R. P. LECHAT, *Les Brigittines de Sion. Une communauté anglaise réfugiée à Malines au XVI^e siècle.* — Fernand DONNET, *Les Brigittines anglaises à Mishagen.*

la plus affreuse misère. Elles se rendirent alors en 1580 à Anvers, où elles s'embarquèrent pour Rouen. De là, elles gagnèrent le Portugal où les avait appelées le roi Philippe II. On les trouve à Lisbonne en 1594; elles y restent jusqu'en 1861, quand elles résolurent de rentrer en Angleterre. Enfin, en 1881, elles se fixèrent définitivement à Chudleigh, dans le South Devon.

*
**

En quittant nos provinces, les religieuses Brigittines de Sion avaient autorisé des amis qu'elles avaient à Anvers à réaliser au mieux de leurs intérêts l'aliénation de leurs biens de Mis-haegen. Toutefois, la vente ne se fit pas de sitôt. Les terres furent provisoirement louées et la chapelle convertie en grange. En 1629, le doyen d'Eeckeren fit réparer les bâtiments. L'autorité ecclésiastique dut en quelque sorte mettre la main sur cette propriété, car dans une lettre que Joachim de S. Nicolas, procureur général de la Congrégation de Sainte-Brigitte, écrivit au confesseur de l'abbaye de Syon à Lisbonne, vers 1660, après une visite d'inspection faite dans les monastères des Pays-Bas, on peut lire : *Locus de Mishagen qui pertinet ad vestrum conventum de Sion, hodie occupatus est auctoritate episcopi Antverpensis ut festis celebret in dicto loco. Si pacem haberet Lusitania cum rege Hispaniae, deberetis allaborare ad illius recuperationem et in eo vobis libenter suo tempore serviremus.*

Il paraît qu'en 1652 le couvent fut sur le point d'être acquis par les religieuses de Koudewater, mais celles-ci changeant d'avis s'établirent à Hoboken. La propriété fut peu après cédée à un cultivateur de Eckeren. La chapelle fut démolie et les matériaux servirent à construire la chapelle des Brigittines à Hoboken.

Aujourd'hui, un château moderne occupe l'emplacement de l'ancien couvent de Sion.

*
**

Les religieuses Brigittines anglaises du couvent de Sion, après des siècles de pérégrinations et de déboires, ont enfin trouvé un asile assuré à Chudleigh. Il est à souhaiter que cette heu-

reuse paix leur soit définitivement assurée. Elles possèdent, outre le sceau que nous avons décrit dans cette notice, d'autres documents encore qui se rapportent à leur séjour dans nos provinces. Elles les ont gracieusement mis à notre disposition, grâce à l'aimable intervention du Rév. M. John Fletcher, curé à Streatham Hill, à Londres. Nous les prions d'accepter nos respectueux remerciements pour leur complaisance.

Fernand DONNET.